

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUIN 2023**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2023_056****COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - VILLE**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 16 juin 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER .

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Laurence GNEMMI à Jean-Baptiste GODILLON, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET, Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Laurent LEFEVRE

Absents :

Eric DUMOULIN

Secrétaire :

Pascal PONTY

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le Compte Administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Le Compte Administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Conformément à la loi NOTRe, il est joint à la présente délibération une note de présentation retraçant les informations financières essentielles du Compte Administratif 2022 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2022 du budget de la Ville qui se résume ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés N-1	588 078,02			1 192 147,94	588 078,02	1 192 147,94
Opérations de l'exercice	19 975 303,35	18 994 021,61	41 635 920,88	44 576 952,62	61 611 224,23	63 570 974,23
TOTAUX	20 563 381,37	18 994 021,61	41 635 920,88	45 769 100,56	62 199 302,25	64 763 122,17
Résultats de clôture	1 569 359,76			4 133 179,68		2 563 819,92
Restes à réaliser (= reports)	7 130 572,91	7 331 277,56			7 130 572,91	7 331 277,56
TOTAUX CUMULES	27 693 954,28	26 325 299,17	41 635 920,88	45 769 100,56	69 329 875,16	72 094 399,73
RESULTATS DEFINITIFS	1 368 655,11			4 133 179,68		2 764 524,57

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Considérant que Madame Michèle GRELLIER a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur Eric Dumoulin, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Michèle GRELLIER pour le vote du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de constater** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **de constater** la sincérité des restes à réaliser,
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés N-1	588 078,02			1 192 147,94	588 078,02	1 192 147,94
Opérations de l'exercice	19 975 303,35	18 994 021,61	41 635 920,88	44 576 952,62	61 611 224,23	63 570 974,23
TOTAUX	20 563 381,37	18 994 021,61	41 635 920,88	45 769 100,56	62 199 302,25	64 763 122,17
Résultats de clôture	1 569 359,76			4 133 179,68		2 563 819,92
Restes à réaliser (= reports)	7 130 572,91	7 331 277,56			7 130 572,91	7 331 277,56
TOTAUX CUMULES	27 693 954,28	26 325 299,17	41 635 920,88	45 769 100,56	69 329 875,16	72 094 399,73
RESULTATS DEFINITIFS	1 368 655,11			4 133 179,68		2 764 524,57

Par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTION(S),
 Abstention(s) :
 Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER

Publiée le : 23/06/2023